

CHARISME MENNAISIEN

Bulletin de la Postulation
Année 2017 - Juin , n° 5

La Mennais

QUE MANQUE-T-IL

A LA CAUSE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS? UN MIRACLE RECONNU PAR L'ÉGLISE

Cela fait déjà plus de 100 ans que la cause de canonisation de Jean-Marie a été introduite officiellement (le 21 mars 1911). Cinquante années ont passé depuis la déclaration officielle de l'héroïcité des vertus (15 décembre 1966). C'est une période très longue qui pourrait nous tenter de nous décourager et d'abandonner un engagement qui semble n'avoir aucune issue concrète. Comment se fait-il que nous n'ayons pas avancé ? La seule raison tient en ce que nous n'avons pas encore réussi à obtenir la reconnaissance officielle d'un miracle attribué à l'intercession directe de Jean-Marie. Dans ce but, deux guérisons miraculeuses ont été présentées à la Congrégation des Saints. La première, désormais ancienne, date de 1955, et la seconde est récente.

La première guérison concernait une fillette, Josette Poulain, de Combourg (France), qui souffrait d'un traumatisme crânien suite à un accident. Considérée comme en fin de vie, elle a été transportée à l'hôpital dirigé par les Filles de la Providence. Le chirurgien appelé en urgence pour une intervention qui aurait dû sauver la vie de la fillette, a constaté qu'il n'était pas nécessaire de procéder à une opération (trépanation), dans la mesure où Josette était en parfaite santé. Les prières d'intercession des

Filles de la Providence, la présence d'une image du Père de la Mennais sous l'oreiller, attestent du recours explicite à l'intercession du Fondateur.

Le postulateur de l'époque, frère Hyppolyte-Victor, a collecté les divers témoignages, il a demandé au diocèse de Rennes d'ouvrir un procès diocésain. Cela s'est déroulé, suivant les règles de procédure, près de la curie diocésaine de Rennes. La copie officielle des Actes a été envoyée à Rome, à la Congrégation des Rites. Cette copie (appelée *transunto*) a été contrôlée par la Congrégation dont elle porte le timbre, sous la responsabilité du notaire, Monseigneur Cocchetti. Une consultation non officielle a été faite ensuite près de trois médecins italiens conseillés par la Congrégation des Rites, lesquels n'ont pas donné de conclusions concordantes entre elles. Du coup le dossier a été enregistré comme « non ouvert » dans les archives de Rome, pour des raisons qui restent obscures : on ne voulait pas aborder la reconnaissance de l'héroïcité des vertus avec l'échec de la reconnaissance d'un miracle, la documentation n'était pas complète, certains médecins niaient l' inexplicabilité de la guérison. Le fait est que, depuis, le dossier Josette Poulain 'dort' dans les Archives de la Congrégation des Saints de Rome.

Actuellement nous essayons de reprendre en mains ce dossier, aussi avec le conseil de membres autorisés de la Congrégation pour les Causes des Saints. Avec l'aide de quelques frères et des Sœurs de la Providence, nous sommes en train de préparer une nouvelle documentation pour compléter le premier dossier. Ensuite de quoi nous suivrons ce que nous indiqueront les responsables de la Congrégation des Saints.

Le second cas de guérison concerne le jeune argentin Enzo Carollo. Nous savons tous qu'en janvier 2016, la consultation des médecins a émis un avis défavorable (deux experts étaient positifs et cinq autres négatifs). Ce dossier semblait clos ; cependant les responsables de la Congrégation ont été impressionnés par l'ampleur du travail réalisé par les deux postulants qui ont travaillé sur cette guérison : le frère Delfín López et le frère Gil Rozas. Aussi nous a-t-on suggéré de faire examiner le dossier par un autre médecin qui pourrait donner un avis supplémentaire.

Voilà donc où en est - à la date d'aujourd'hui – la situation de la cause pour ce qui concerne le « miracle ». Mais à part ce travail qui relève de la postulation (ce qui n'exclut pas la recherche de documents et de témoignages de la part des frères ou des personnes qui peuvent le faire sur le lieu où la guérison a été obtenue), que pouvons-nous faire ? Voici quelques indications qui valent pour tous, frères, sœurs, laïcs de la Famille mennaisienne :

1. La prière pour obtenir le miracle par l'intercession de Jean-Marie

La guérison miraculeuse est une intervention de Dieu. « Demandez et il vous sera donné ». Dieu peut tout. La confiance en lui nous rend petits et confiants. Certes, la médecine a fait d'énormes progrès, mais si une guérison dépend de la volonté de Dieu, son intervention « inexplicable » peut toujours se produire. Prier pour une guérison n'est pas un rite magique, mais la simple invocation filiale au Père qui veut le bien de ses enfants. La guérison physique est toujours un geste approprié de la part de Dieu et un acte de confiance de la part de nous ses enfants. C'est

un don de Dieu que nous devons prendre comme un signe et un appel à la guérison intérieure.

La prière est également notre façon d'exprimer l'amour que nous portons envers les personnes malades : que pouvons-nous leur donner de plus ? Certes, les voies de Dieu sont mystérieuses, mais sa volonté peut aussi inclure le retour à la santé pour le bien des personnes

2. Persévérer dans l'intercession du Père de la Mennais.

Nous nous demandons : l'intercession de Jean-Marie est-elle si puissante ? La demande ne serait-elle pas plutôt : « Croyons-nous vraiment que l'intercession du Fondateur est assez forte pour obtenir un miracle ? » L'Église a reconnu l'héroïcité de ses vertus : il est donc au Ciel près de Dieu, et il intercède près de lui. Mais il nous revient à nous, ses 'fils' de solliciter son intervention.

Il nous faut demander, demander plus : c'est le signe de notre foi. Alors prions par l'intercession de Jean-Marie : avec la neuvaine, l'invocation habituelle, en utilisant l'image du Fondateur, en le faisant connaître. Nous devons prier ensemble et de manière publique, de manière aussi à pouvoir attester que nos prières se sont référées explicitement à lui. Il est, lui, notre protecteur et nous sommes ses enfants préférés.

3. Enfin, si le Seigneur nous accorde une « grâce » aussi grande, cherchons tous les documents et signalons rapidement cette nouvelle à la Postulation.

Fratel Dino De Carolis.

Faveur ? Guérison ? Miracle ? obtenu par l'intercession de Jean-Marie de la Mennais

WILLIMANTIC, CONNECTICUT, USA,

LE 1^{ER} OCTOBRE 1977.

C'est la personne concernée qui relate sa guérison :

« À l'âge de 6 ou 7 ans, j'ai été atteinte de coqueluche. Je fus plusieurs semaines très malade. Dans les derniers jours, je toussais terriblement, crachant même le sang lors de ces épuisantes quintes de toux. Le docteur qui me soignait finit par avertir ma mère que j'en étais rendue à toute extrémité, et que très probablement je ne survivrais pas jusqu'au lendemain.

« Nous avons dans notre famille l'image du vénérable Jean-Marie de la Mennais, nous avons tous une confiance extraordinaire en sa puissante intercession auprès de Dieu.

« Le soir que le docteur avisa mère que c'était la fin, que je ne passerais pas la nuit maman fut si chagrinée qu'elle en oublia l'image du Vénérable de la Mennais. Je

toussais tellement que je ne pouvais pas dormir. Tout à coup je me suis souvenue qu'on avait oublié de placer l'image sous mon oreiller. J'appelai mère, alors occupée avec les autres enfants. « Essaie de prendre l'image, toi-même et demande ta guérison ». J'étais très faible et ce simple geste m'était presque impossible à faire. Je réussis finalement. Tenant l'image entre mes mains, après l'avoir baisée, je demandai au bon Père d'obtenir de Dieu ma guérison. Je plaçai l'image sous mon oreiller et m'endormis aussitôt. Je n'ai plus toussé de la nuit, soulageant ainsi mon père et ma mère qui prenaient leur tour de garde et de réconfort auprès de moi. Le lendemain, le médecin passa selon son habitude et me trouva assise dans mon lit, souriante, tenant l'image de Jean-Marie de la Mennais dans les mains. J'étais guérie.

« Le docteur affirma que c'était là un miracle, car il était des plus fermement convaincu que je n'avais plus la force, ni la résistance pour subir d'autres crises toute une nuit durant. »

(témoignage recueilli par le frère Jean-Charles Bertrand, page 61)